



Probleme avec une franchise de non respect d non concurrence.

Par **pedro55200**, le **24/08/2009** à **18:37**

Bonjour,

Voila je suis commerçant, je tenait un commerce depuis 4ans dans le jeu vidéo, sous franchise.

En 2008 j'ai du fermer mon magasin 1 mois et demi, et pendant ce temps la franchise s'est permit d'ouvrir un autre commerce du même non a 30 mètre du mien. Il prétexte un soi disant mail que je leur ai envoyer pour confirmer mon intention d'arrêter le jeu vidéo. Le commerce a ou vert au moi de mai 08 et j'ai fermer définitivement mon local en janvier 09. Il est évident que je n'est pu revendre mon fond de commerce vu le concurrent a 20 mètre. Et -il trop tard pour avoir un recours juridique et est-il raisonnable de le faire ?
merci de votre reponse

Par **Berni F**, le **24/08/2009** à **21:57**

Bonjour,

en réponse à votre interrogation, j'ai trouvé ceci :

<http://www.apce.com/pid839/le-contrat-de-franchise.html?espace=1&tp=1>

extrait :

"Etendue des exclusivités : territoriales, d'approvisionnement, de vente, d'activité. Toutes les formules sont possibles (y compris une absence d'exclusivité territoriale)."

Par **pedro55200**, le **28/08/2009** à **16:42**

merci je vais potasser mon contrat pour voir les article concerne.